



DEPARTEMENT
MEUSE
ARRONDISSEMENT
COMMERCY
Canton de DIEUE SUR MEUSE
Commune de LEVONCOURT



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des délibérations du Conseil Municipal du 14 avril 2022

Le 14 avril 2022 à 20H00, le Conseil Municipal étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre VERDUN, Maire.

Etaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Jean-Pierre, JACQUEMET Stéphane, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, WILLIE Annick, VERDUN Marie-Pierre.

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité.

Mme Sylvie DAILLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

OBJET : Demande de subvention du Département de la Meuse – Appel à projet « Forêt de demain »
(15/2022).

Face au constat de l'impact du changement climatique sur les forêts, le Département de la Meuse a décidé de financer des opérations exemplaires de replantation en forêt communale, « les îlots d'avenir » dans le cadre de l'appel à projet « forêt de demain ».

L'objectif est d'accompagner les collectivités meusiennes dans la protection de leurs forêts à travers l'implantation de nouvelles essences qui demain sauront résister aux impacts du changement climatique.

L'aide du Département, dans le cadre de cet appel à projet, se fera dans la limite de l'enveloppe financière de 50 000 € prévue au budget primitif 2022.

Les aides financières seront allouées à un taux maximal de 40 % du montant des opérations et dans la limite de 10 000 € par dossier et d'une dépense plafonnée à 12 500 € par hectare, pour des projets allant de 1 à 3 Ha.

Les dossiers subventionnés, parmi l'ensemble des dossiers proposés, seront sélectionnés par différentes commissions sur des critères techniques et pédagogiques.

L'ensemble des modalités sont détaillées dans le règlement de l'appel à projet.

Afin de présenter un dossier pour bénéficier d'une aide du Département de la Meuse, au titre de l'appel à projet « forêt de demain », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à la majorité des membres présents :

- Valide l'opération envisagée sur les parcelles 12 et 13 de la forêt communale de LEVONCOURT ;
- Pour la parcelle 12 : plantation de sapins de « Bornmuller » et de Hêtres « Méditerranéen » sur une surface de 0,4 ha pour une densité de 30 placeaux / ha à 16 plants par placeau soit 480 plants / ha ; donc pour 0,4 ha cela représente 192 plants à planter ;
- Pour la parcelle 13 : plantation en plein de cèdres du Liban, Pins « Parasol », séquoias « toujours vert », féviers et chênes « Zéen » sur une surface de 0,6 ha pour une densité de 70 placeaux / ha à 16 plants par placeau soit 1120 plants / ha ; donc pour 0,6 ha cela représente 672 plants à planter ;

- L'ensemble des deux parcelles est grillagé par du grillage Laroles anti-pénétration du gibier aux vues des fortes pressions exercées par ce dernier ;
- Approuve le montant prévisionnel des travaux de 25 500,00 € HT soit 28 050,00 € TTC ;
- Sollicite une aide du Département de la Meuse au titre de l'appel à projet « forêt de demain » ;
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Date de la convocation : 05 04 2022

Nombres de membres : 07

Nombre de présents : 07

Nombre de votants : 07

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le 21 juin 2022 et de la
Publication le 19 avril 2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Maire



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2022 et de la publication le 19 avril 2022

